UN DISPOSITIF DE PRÉVENTION efficace



WUN RÉSEAU
ORGANISÉ
ET STRUCTURÉ



Le rôle de la DFCI est d'aménager et mettre en valeur les massifs forestiers. Les infrastructures créées et gérées servent pour la lutte active assurée par les sapeurs-pompiers ainsi que pour la gestion et l'exploitation des parcelles forestières.



5 000 POINTS D'APPROVISIONNEMENT EN EAU



42 000 km DE PISTES FORESTIÈRES



17 000 km DE FOSSÉS



55 000 PONTS



10 000 PANNEAUX DE SIGNALISATION



2 500 BÉNÉVOLES SUR LE TERRAIN



55 000 PROPRIÉTAIRES FORESTIERS COTISANTS



450 COMMUNES COUVERTES



4,5 MILLIONS D'€ D'INVESTISSEMENT / AN

Des établissements publics, sous tutelle préfectorale, destinataires de la cotisation annuelle des propriétaires forestiers et en capacité de mobiliser des financements publics, sont présents à différentes échelles :

- 212 ASA (Associations Syndicales Autorisées) et Syndicats communaux ou intercommunaux de DFCI gérés par des propriétaires forestiers bénévoles
- 4 Unions départementales qui apportent un soutien technique et administratif aux ASA
- 1 Association Régionale (loi 1901) qui coordonne les actions

